

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONTACT

12 juin 2012

Présents

Mesdames : Blommaert (Ciré), Bonamini (VwV), Hiernaux (ADDE), D'Hoop (OIM), Kerstenne (Croix-Rouge), Lepoivre (CBAR), Maes (CBAR), Regout (Convivial), Schockaert (UNHCR), Sebastiano (Service des tutelles), van der Haert (CBAR), Verbruggen (Foyer), Voogelaer (VwV).

Messieurs : Claus (OE), Dermaux (CGRA), Dijon (JRS-B), Vanderstraeten (Rode Kruis), Verhoost Patrick.

Ouverture de la réunion

1. Madame van der Haert ouvre la réunion à 9h45.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 mai 2012

2. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Communications de l'OE (monsieur Claus)

3. En mai 2012, au total 1.785 demandes d'asile ont été introduites, dont 1.726 sur le territoire, 27 en centres fermés et 32 à la frontière. Sur le territoire, cela représente une moyenne de 90,84 demandes d'asile par jour ouvré (19 jours ouvrés). Ce qui signifie par rapport à avril 2012 une augmentation en chiffres absolus de 129 demandes et une augmentation de 7,42 par jour ouvré. Et une baisse de 159 demandes par rapport à mai 2011.

4. Les dix principaux pays d'origine étaient en mai 2012 : l'Afghanistan (287), la Guinée (154), le Kosovo (127), la Russie (104), la RDC (95), le Pakistan (74), l'Irak (70), le Cameroun (54), l'Albanie (45) et l'Arménie (45). En centres fermés, les personnes ayant introduit une demande d'asile étaient principalement originaires d'Arménie (4), du Kosovo (3), d'Afghanistan, du Congo, du Maroc, du Pakistan, de Russie, du Sri Lanka et de Turquie (2 pour tous). A la frontière, les demandes d'asile

émanaient principalement de personnes originaires de Syrie (6), de RDC (4), de Côte d'Ivoire (4), du Cameroun, d'Iran, d'Angola et d'Inde (2 pour tous).

5. En mai 2012, l'OE a clôturé 1.711 dossiers d'asile sur le territoire et a pris 1.610 décisions : 1.189 demandes d'asile ont été transférées au CGRA, 287 demandes d'asiles (multiples) n'ont pas été prises en considération (13 quater) et 134 ont été refusées en vertu du Règlement Dublin (26 quater). De plus, 101 demandes ont été déclarées sans objet. En centres fermés, 33 dossiers d'asile ont été clôturés : 12 ont été transférés au CGRA, 15 dossiers n'ont pas été pris en considération (13quater), 5 ont été refusés en vertu du Règlement Dublin et 1 dossier a été déclaré sans objet. Et pour finir, 33 dossiers de demandeurs d'asile à la frontière ont été clôturés : 22 transférés au CGRA, 4 non pris en considération (13quater) et 7 refusés en vertu du Règlement Dublin (25quater).

6. En mai 2012, il y a eu 526 demandes d'asile multiples : 367 étaient une 2^e demande, 102 étaient une 3^e demande et 57 une 4^e demande ou plus. Ces demandes multiples émanaient surtout de demandeurs d'asile venant du Kosovo (79), d'Afghanistan (60), de Guinée (54), de Russie (42), de Serbie (24), d'Irak (21) et de Macédoine (16).

7. En mai 2012, il y a eu 2 détentions en vertu de l'article 74/6 §1bis (annexe 39bis – en attendant le traitement de la demande d'asile). En ce qui concerne les dossiers Dublin, 80 personnes ont été enfermées, dont 4 personnes en vertu de l'article 51/5 §1 (annexe 39 ter – en attendant la décision quant à l'Etat membre responsable de la demande) et 76 personnes en vertu de l'article 51/5 §3 (annexe 26quater – après avoir constaté que la Belgique n'était pas responsable et en attendant l'exécution). Les principaux états-membres responsables du traitement de ces demandes d'asile étaient : l'Espagne (11), le Royaume-Uni (10), l'Italie (9), l'Allemagne (8), la France (7), la Suède (4), la Pologne (4) et la Norvège (4). Deux familles sans enfants ont été enfermées. Un couple et une famille monoparentale et au total 5 enfants ont été placés en maison de retour.

8. En mai 2012, il y a eu 334 'Eurodac-hits' – 75 de plus qu'en avril 2012. Les principaux pays membres de l'UE pour lesquels un hit a été trouvé, sont : la Grèce (84), la Pologne (37), l'Allemagne (36), l'Italie (28), l'Espagne (25), les Pays-Bas (24), le Royaume-Uni (16), la France et la Hongrie (14).

9. En mai 2012, l'OE a enregistré 136 MENA suite à l'introduction d'une demande d'asile sur le territoire. Parmi ces MENA demandeurs d'asile, il y avait 109 garçons et 27 filles. Sept MENA avaient entre 0 et 13 ans, 35 entre 14 et 15 ans et 94 entre 16 et 17 ans. Les principaux pays d'origine de ces MENA étaient : l'Afghanistan (68), la Guinée (18), l'Angola (5), le Bangladesh (5), le Cameroun, la RDC et le Pakistan (4 chacun) et la Somalie (3).

10. Madame Voogelaer demande quelle instruction est donnée à la commune lorsque l'étranger est en possession d'une Annexe 35 (pendant un recours suspensif devant le CCE). Monsieur Claus précise qu'une Annexe 13 quinquies est délivrée suite à une décision de refus du CGRA et que la commune reçoit alors l'instruction de retirer l'attestation d'immatriculation (A.I.) et de délivrer une Annexe 35 lorsqu'il y a un recours auprès du CCE. Madame Voogelaer affirme que certaines communes attendent une nouvelle instruction. Monsieur Claus répond qu'il n'y a pas de nouvelles instructions.

11. Madame Maes revient sur sa question du mois précédent relative au retour forcé vers la Syrie qui aurait eu lieu via la Turquie. Monsieur Claus répond avoir à plusieurs reprises insisté, mais que jusqu'à présent le service responsable n'a pas encore répondu à cette question. Il y a eu des questions parlementaires à ce sujet, qui donnent une réponse et qui peuvent être consultées via le lien suivant: <http://www.dekamer.be/doc/CCRI/pdf/53/ic448.pdf>, à partir de la page 73, point 28.

Communications du CGRA (Monsieur Dermaux)

12. Monsieur Dermaux annonce qu'en mai 2012, le CGRA a pris 1.696 décisions, dont 255 reconnaissances du statut de réfugié, 94 attributions de la protection subsidiaire et 2 exclusions.

13. Les principaux pays d'origine des personnes ayant bénéficié d'une décision de reconnaissance du statut de réfugié, étaient : l'Irak (28), l'Afghanistan (25), la Guinée (25), la Chine (23) et la Russie (23). En ce qui concerne les attributions de la protection subsidiaire, on note l'Afghanistan (79), la Somalie (4) et la Géorgie (3).

14. Pour les 5 premiers mois de l'année, le CGRA a pris un total de 8.433 décisions, ce qui correspond à une augmentation de 150% par rapport aux décisions prises lors des 5 premiers mois de l'année 2009, une augmentation de 94% par rapport aux décisions prises lors des 5 premiers mois de l'année 2010 et une augmentation de 39% par rapport aux décisions prises lors des 5 premiers mois de l'année 2011.

15. Au niveau de l'arriéré du CGRA, celui-ci a diminué et est passé au 1^{er} juin 2012 à 14.068 dossiers (contre 15.343 au 1^{er} avril 2012 et 14.832 au 1^{er} mai 2012). Cette augmentation de la productivité s'explique notamment par le fait que le CGRA est structurellement mieux équipé pour prendre des décisions. Le personnel engagé l'an dernier est devenu pleinement opérationnel. Cette productivité pourra être maintenue si le CGRA peut garder le cadre actuel, c'est-à-dire avoir la possibilité de remplacer les départs (ce qui n'est pas évident compte tenu des effets des diminutions linéaires du budget).

16. L'Arrêté Royal reprenant la liste des 'pays d'origine sûr' a été publiée et est entrée en vigueur depuis le 1^{er} juin 2012. A l'exception du délai pour prendre une décision (15 jours), les effets pour le CGRA sont limités. Les conséquences principales de cette législation se trouvent au niveau du CCE (recours en annulation non suspensif si le CGRA prend une décision de non-prise en considération) et au niveau de l'accueil (limité). Le CGRA continuera à examiner le fondement de la crainte, d'apprécier la situation au cas par cas, de faire une audition, ... Les décisions seront uniquement plus courtes. Le CGRA n'exclut pas la possibilité de prendre des décisions sur le fond.

17. Monsieur Dermaux annonce qu'une visite du CGRA a été organisée pour les collaborateurs de la Croix-Rouge. Il s'agit d'une initiative très enrichissante qui avait déjà été réalisée pour les membres de Fedasil.

18. Concernant la nouvelle législation « pays d'origine sûr », Madame Kerstenne mentionne avoir constaté dans deux dossiers un délai de 20h à peine entre la réception de la convocation du CGRA et l'audition elle-même. Cette situation est problématique (droit de la défense, difficulté pour avvertir les personnes concernées, ...). Elle demande s'il n'est pas possible de prévoir un délai raisonnable (de p.ex. trois jours ouvrables) entre la convocation et l'audition. Monsieur Dermaux explique que le délai de convocation dans ces cas est plus court que le délai prévu dans l'A.R. (8 jours) pour les autres cas. Le CGRA va toutefois faire le maximum afin de prévoir un délai 'raisonnable' même si cela ne sera pas toujours possible étant donné les délais légaux à respecter et les circonstances particulières qui peuvent se présenter (disponibilité limitée des officiers de protection ou des interprètes).

19. Concernant la problématique « 1^{er} pays d'asile » et donc les demandeurs d'asile déjà reconnus dans un autre pays, madame Maes indique avoir constaté des dossiers où le CGRA analysait la demande du candidat par rapport au pays d'origine et d'autres par rapport au pays où le demandeur a obtenu le statut de réfugié. Madame Maes demande ce qui justifie cette différence de traitement. Le CGRA ne souhaite pas rentrer dans le détail de dossiers particuliers et rappelle que chaque dossier est traité au cas par cas.

20. Madame Blommaert fait état de la légère augmentation des retraits de statut pour l'année 2012 et demande si cela doit être mis en lien avec la nouvelle politique du CGRA à l'égard des Irakiens (absence de protection subsidiaire). Monsieur Dermaux nuance l'augmentation du nombre de retrait. Il y a eu 12 retraits sur les 5 premiers mois de 2012, contre 28 pour toute l'année 2011. Il indique également que les retraits en 2012 ne concernent pas les dossiers Irakiens mais des dossiers spécifiques et que la raison du retrait était plutôt des cas de fraude. Il fait référence aussi aux chiffres figurant dans le rapport annuel du CGRA qui vient de sortir et en profite pour annoncer sa publication sur le site internet du CGRA :

http://www.cgra.be/fr/Actualites/publication_du_rapport_annuel_2011.jsp?referer=tcm:126-179469-64

21. Madame van der Haert revient sur la problématique de la grève du BAJ francophone qui devient de plus en plus problématique pour les demandeurs d'asile et demande si le CGRA n'a pas l'intention de suspendre les convocations. Monsieur Dermaux indique que la position du CGRA reste identique : ils ne peuvent se permettre d'adapter leur travail suite à cette grève. A l'exception des situations où l'élection de domicile est faite au bureau de l'avocat (cas dans lesquels ils sont très prudents), cette grève ne pose pas de problème particulier pour le CGRA. Monsieur Dijon s'étonne de cette réponse et estime que la grève est un cas de force majeure qui s'impose aux demandeurs d'asile et que leurs droits de la défense sont violés. Madame Kerstenne rappelle que la position du CGRA s'explique notamment par le fait que la présence de l'avocat lors de l'audition au CGRA n'est pas obligatoire. Madame Sebastiano rappelle également que la grève ne concerne pas les auditions de MENA au CGRA. Enfin, madame van der Haert rappelle à son tour que la grève concerne uniquement les personnes qui ne se sont pas vues désigner un avocat au 9 mai 2012 et ne concerne pas les recours devant le CCE pour lesquels un avocat peut toujours être désigné.

22. Madame van der Haert demande où en est l'audit du CGRA annoncé lors de la précédente réunion. Monsieur Dermaux indique que cet audit est réalisé par Deloitte et a été renommé « Projet d'amélioration du processus d'asile ». Ceux-ci ont commencé leur travail et se trouvent physiquement au CGRA. Ils ont tous assisté à une audition. Leur travail va se dérouler en trois phases : une évaluation de la situation telle quelle, une évaluation de la situation telle qu'elle devrait être et enfin une comparaison de la situation dans d'autres pays européens. Les résultats de leur étude devraient être connus courant des mois d'octobre et décembre. Monsieur Dijon demande si cette étude va également porter sur la communication du CGRA, notamment lors des réunions de contact. Monsieur Dermaux indique qu'en principe l'étude ne portera que sur le traitement de la demande d'asile. Madame van der Haert rappelle la satisfaction du CBAR de voir le CGRA (et les autres instances d'asile) participer mensuellement aux réunions de contact et de répondre ouvertement aux questions posées. Madame Kerstenne demande à ce sujet ce qu'il en est de la présence du CCE. Madame van der Haert indique que le CCE avait accepté en janvier 2012 de participer aux réunions de contact mais que suite à la démission du premier Président, elle n'a pas de vue sur la manière dont cela va se dérouler à l'avenir. Elle va relancer le CCE d'ici septembre.

23. Madame van der Haert évoque la publication sur Internet d'un rapport de mission en République de Guinée réalisé par le CGRA et les autorités françaises et suisses en matière d'asile. Elle demande s'il s'agit du rapport qui sera désormais utilisé dans les dossiers guinéens. Monsieur Dermaux répond que le CGRA ne se base pas sur une seule source pour prendre ses décisions. Le CGRA ne souhaite pas apporter d'autres commentaires.

Communications du HCR (madame Schockaert)

24. Madame Schokaert annonce la sortie de trois nouvelles publications, sous forme de « Eligibility guidelines » du HCR, depuis la dernière réunion de contact.

25. La première publication du 1^e mai 2012, a trait aux membres des minorités religieuses au Pakistan.

UN High Commissioner for Refugees, *UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Members of Religious Minorities from Pakistan*, 14 May 2012, HCR/EG/PAK/12/02, available at: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4fb0ec662.html>

26. La deuxième du 31 mai 2012, traite de l'Iraq.

UN High Commissioner for Refugees, *UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Iraq*, 31 May 2012, HCR/EG/IRQ/12/03, available at: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4fc77d522.html>

27. Et très récemment, en juin, vient de sortir une nouvelle position à l'égard de la Syrie.

UN High Commissioner for Refugees, *International Protection Considerations with regard to people fleeing the Syrian Arab Republic*, June 2012, available at: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4fd60deb2.html>

Communications de l'OIM (madame D'Hoop)

28. Madame D'Hoop fait savoir qu'au mois de mai 2012, 302 personnes sont retournées volontairement vers leur pays d'origine avec le soutien de l'OIM. Depuis janvier 2012, 1.580 personnes ont opté pour un retour volontaire avec l'OIM. Il s'agit d'une augmentation de 366 par rapport aux 5 premiers mois de 2011.
29. Les principaux pays de destination étaient au mois de mai : le Brésil (51), la Russie (45) l'Ukraine (37), l'Arménie (25) et l'Irak (22).
30. Sur ces 302 personnes, 99 ont bénéficié d'une assistance additionnelle à la réintégration. Depuis janvier 2012, 526 personnes ont bénéficié de cette assistance additionnelle, ce qui représente une augmentation de 41% par rapport aux 5 premiers mois de 2011.
31. Les principaux chiffres des retours volontaires par province étaient : Bruxelles-ville (121), la province d'Anvers (49) et la province de Liège (26).
32. Parmi les personnes ayant fait appel aux services de l'OIM, 126 étaient des migrants en situation irrégulière, 114 des demandeurs d'asile déboutés et 62 des demandeurs d'asile qui avaient renoncé à leur procédure.
33. Les principaux continents de destination étaient l'Europe (140), l'Asie (88) et l'Amérique Latine (52).
34. Les candidats au retour volontaire ont principalement été orientés vers l'OIM par les ONG (185), Fedasil (55), la Croix-Rouge (NL et FR) (28), les villes et communes (14) et l'OE (13).
35. Madame D'Hoop annonce la publication du rapport annuel de l'OIM sur leur site internet (en anglais). Une traduction en français et en néerlandais sera disponible plus tard.
36. Madame D'Hoop annonce qu'elle sera en congé de maternité à partir de la fin août mais qu'elle sera remplacée par monsieur Halimi à la réunion de contact.
37. Madame Maes demande si l'augmentation du nombre de retours volontaires s'explique par une raison particulière. Madame D'Hoop indique que l'OIM pense que cette augmentation est due aux efforts fournis en termes d'information dans les centres d'accueil par Fedasil et par l'OIM en dehors des centres et de diversification du matériel d'information. L'OIM, en collaboration avec Fedasil, a en effet publié plusieurs brochures illustrées sur le sujet. Le projet SEFOR de l'Office des Etrangers a également contribué à mieux informer les personnes en possession d'un ordre de quitter le territoire.

Communication du Service des tutelles (madame Sebastiano)

38. Pour le mois de mai 2012, il y a eu 238 signalements de mineurs (198 garçons et 40 filles). Les principaux pays d'origine de ces jeunes étaient l'Afghanistan (97), le Maroc (29), la Guinée (18), l'Algérie (11), le Congo (5), le Ghana (5), le Bangladesh (5), le Cameroun (4), l'Angola (4) et la Tunisie (4). Parmi ces jeunes, 15 étaient âgés de 13 ans, 19 avaient 14 ans, 44 avaient 15 ans, 82 avaient 16 ans et 69 étaient âgés de 17 ans.

39. Le Service des tutelles a procédé à 108 désignations de tuteurs pour des mineurs principalement originaires d'Afghanistan (49), de Guinée (14), du Congo (9) et du Maroc (6).

40. 103 tests de détermination de l'âge ont été effectués, à la suite desquels 69 jeunes ont été déclarés majeurs et 29 mineurs.

41. Madame van der Haert demande si le Service des tutelles a plus d'information sur le nombre de MENA encore hébergés à l'hôtel. Madame Sebastiano répond que des MENA sont toujours hébergés à l'hôtel (même après un test d'identification de l'âge) mais qu'elle n'a pas d'information précise sur l'ampleur du problème. Fedasil qui est compétent en matière d'hébergement pourra fournir les chiffres complets relatifs au nombre de mineurs placés dans des hôtels. Selon les informations connues par le Service des tutelles, 70 mineurs au moins ont été hébergés dans des hôtels en mai. Cela concerne tant des mineurs demandeurs d'asile et dont la minorité a été confirmée suite aux tests de détermination de l'âge que des mineurs non demandeurs d'asile ayant introduit un recours contre Fedasil devant le tribunal du travail en vue de se voir accorder une place d'accueil.

Communications de Fedasil (madame Machiels)

42. Madame Machiels prie de bien vouloir excuser son absence pour cause de décès au sein de Fedasil. Elle a communiqué, la veille de la réunion de contact, les statistiques que le CBAR va inclure dans le compte-rendu de la réunion.

43. Au 31 mai 2012, 22.600 personnes étaient accueillies par le réseau d'accueil, ce qui représente un taux d'occupation de 94,6%. Si on y ajoute l'accueil d'urgence, le total des personnes accueillies s'élève à 23.375 personnes. En ce qui concerne l'état des procédures des personnes accueillies, nous constatons une situation comparable à celle du mois précédent (68, 1% ont une procédure d'asile en cours et 7, 5% une 9bis/9ter en cours).

44. Pour ce qui est du flux entrant, ce sont les Afghans qui forment le groupe le plus important (17,8%), suivis des Russes, des Guinéens et des Congolais.

45. Fin mai 2012, 797 MENA ont été accueillis et placés en accueil adéquat dans le réseau et 104 en centre d'observation et d'orientation. Il y a encore 173 jeunes à l'hôtel. Les principales nationalités restent les Afghans et les Guinéens.

46. Madame Machiels a encore transmis par mail au CBAR l'information comme quoi les instructions concernant le retour ainsi que celles relatives à la fin de la durée de l'accueil seront très bientôt envoyées, mais qu'en attendant les anciennes instructions restent d'application.

Communications de la Croix-Rouge (madame Kerstenne)

47. Madame Kerstenne fait savoir que la Croix-Rouge va bientôt doubler ses places pour MENA (de 30 à 60 places).

Divers

48. Monsieur Dermaux attire l'attention sur la Journée Mondiale des Réfugiés du 20 juin 2012. A cette occasion, le CGRA organise en collaboration avec 5 autres partenaires le projet « be a Refugee for a Day ». Il invite tout le monde à consulter le site Internet : www.refugeeforaday.be. D'autres actions seront menées dans les gares ainsi qu'une grande action surprise.

49. Madame Maes fait référence à l'annonce du mois dernier concernant le poste vacant de coordinateur du travail juridique et politique au sein du CBAR et annonce que monsieur Ruben Wissing a été choisi pour remplir cette fonction. De ce fait, un nouveau poste vacant est à pourvoir : juriste pour le projet analyse. L'annonce paraîtra très bientôt sur le site Internet du CBAR. Curriculum Vitae et lettre de motivation sont à adresser à madame van der Haert.

50. Monsieur Dijon fait savoir que Jesuit Refugee Service est également à la recherche d'un directeur. Il annonce également la publication du rapport annuel de JRS-Belgium.

**Les prochaines réunions de contact auront lieu
le 11 septembre, le 9 octobre, le 13 novembre et le 11 décembre 2012
au siège de Fedasil, rue des Chartreux 19-21, 1000 Bruxelles**